

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 130/2016

OBJET : Constitution d'une SPL – Prise de participation de la Collectivité

L'an deux mille seize et le 13 décembre à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 30 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER René, M. SIRABELLA Roger, Mme TEISSIER Joëlle, Mme LAFUSTE Carole, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, M. COURET Bertrand, Mme TENZA Danielle, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. CHENIN Jean à Mme HENDRICK Pierrette
M.VINCINI Sébastien à M. BAURENS Serge
M. GODEFROY Julien à M.VESELY Guy

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M.PEREZ Alain, M. ONEDA Daniel, M.GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. MESPLIE Hubert, Mme WATREMETZ Marie-Anne

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LORRAIN Jean Luc été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président présente le projet.

La SPL Haute Garonne Développement a pour objectif d'assurer pour le compte de ses membres (Conseil Départemental, PETR, EPCI) l'aménagement équilibré du territoire, le développement solidaire territorial en ciblant notamment :

- L'ingénierie territoriale
- La promotion de zones d'activités
- La requalification des zones d'activités existantes
- La commercialisation de ses parcs d'activités existants

La SPL sera dirigée par un Conseil d'administration de 12 membres :

- 8 administrateurs représentant le conseil départemental
- 4 administrateurs représentant les PETR et les EPCI. Ces administrateurs seront désignés par une assemblée spéciale qui réunira l'ensemble des actionnaires qui auront une participation trop réduite pour prétendre à une représentation directe au sein du conseil d'administration. Cette assemblée spéciale comprendra un délégué de chaque collectivité et établissement public concerné, votera son règlement, élira son président et organisera ses débats.

Par conséquent, au vu de l'intérêt pour notre établissement public, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de donner son accord à une prise de participation au capital de la SPL à créer dont les caractéristiques ont été exposées ci-dessus et dont le projet de statuts est joint en annexe, et de désigner ses représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1 relatif aux SPL et, sur renvoi de ce même article, les articles L.1521-1, L.1522-1, L.1522-2, L.1522-3 et L.1524-5 ;

Vu le code du commerce ;

1 ° - Prend acte :

Du projet de statuts de la SPL Haute Garonne Développement qui lui a été soumis ;

2 ° - s'engage à souscrire :

Au capital de la future SPL de 6 000 €, et inscrit la somme correspondante au budget 2017,

3 ° - désigne :

Monsieur BAURENS Serge Président de la Communauté de Communes comme représentant de la collectivité auprès de la future assemblée générale constitutive de la société, et le dote de tous pouvoirs à cet effet, en particulier celui de signer les statuts.

4 ° désigne :

M. BAURENS Serge, Président de la Communauté de Communes pour représenter la collectivité auprès des futures assemblées spéciales.

5 ° - dote

Son président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS